



## J'ai signé un c.d.d de 6 mois et je travail depuis 6 ans NORMAL??

Par **claudio**, le **16/09/2009** à **22:14**

J'ai signé un contrat c.d.d de 6 mois d aide mécanicien avec les conventions collectives National des services de l'automobile, après ce contrat mon employeur m'a dit que j étais embauché automatiquement et que ce n étais pas nécessaire de signé de C.D.I, cela fait 6 ans. Je voudrais savoir est-ce normal? que puis-je faire? de plus je crois qu'il veut me licencier, suis-je protégé?  
MERCI D AVANCE

Par **sparte consulting**, le **17/09/2009** à **11:05**

Un CDD qui se prolonge sans écrit a l'issue de son terme se transforme effectivement en CDI.

Si pendant longtemps il a été possible en france de conclure un CDI sans écrit, la cour européenne s'est prononcée a se sujet en condamnant la France a régulariser la situation et a ce que tous les contrats de travail soient désormais rédiger et signer.

Effectivement dans votre cas, nous nous rendons compte de toute la problématique engendrée par une absence d'écrit.

Dans le cadre d'un licenciement il n'existera en effet pas de contrat auquel se raccroché.